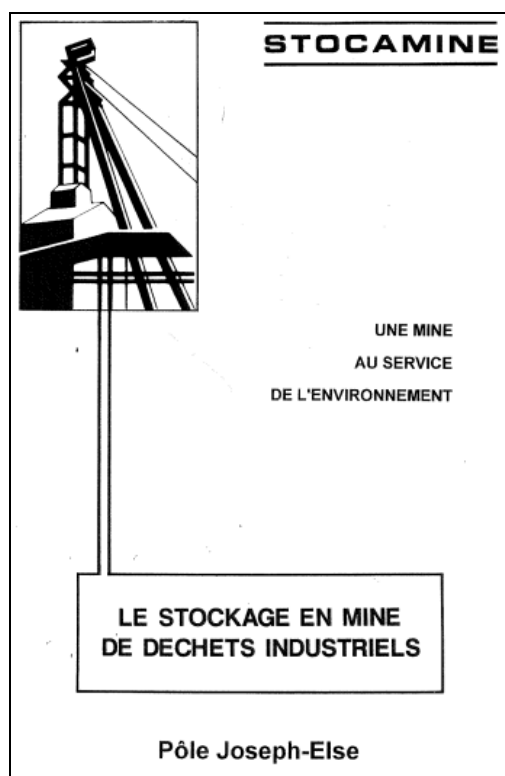


Dossier Enquête publique 1996



Sommaire :

18. APPORT ET ACCOMPAGNEMENT DU PROJET	26
181. Retombées économiques	26
1811. Emploi	26
1812. Taxe professionnelle et taxe minière	26
1813. Facteur de localisation et de développement	26
182. Groupement d'Intérêt Public (GIP)	26
183. L'information du public - La CLIS	26
184. Un centre de compétence pour l'environnement	27
185. Un centre culturel minier	27

Page 26

18. APPORT ET ACCOMPAGNEMENT DU PROJET
181. Retombées économiques
1811. <u>Emploi</u>
A l'horizon 2004, l'ensemble du projet constitué par l'opérateur minier et l'opérateur stockeur représente près de cent emplois directs plus une vingtaine d'emplois indirects (fournisseurs et sous-traitants).
1812. <u>Taxe professionnelle et taxe minière</u>
Le budget communal bénéficiera du versement d'une taxe professionnelle et de la taxe minière en fonction de l'activité de l'entreprise. D'autre part, la commune bénéficiera des mesures d'accompagnement décidées par le G.I.P.
1813. <u>Facteur de localisation et de développement</u>
La présence de STOCAMINE sera un élément favorable au développement de l'industrie de l'environnement mais aussi à l'implantation d'entreprises nouvelles pour lesquelles les contraintes liées à la protection de l'environnement sont croissantes.

Les études d'impact et de danger exposées aux chapitres III et IV du présent document démontrent que l'exploitation du stockage ne créera aucune nuisance particulière. Elle sera donc compatible avec l'existence d'autres activités à proximité, en particulier sur le carreau Joseph Else.

Ce développement d'activité sera un facteur favorable à la reconversion du site Joseph Else et du site Amélie situés tous deux sur la commune de Wittelsheim.

182. Groupement d'Intérêt Public (GIP)

La loi du 15 juillet 1975 en son article 22-4 rend obligatoire pour un centre tel que STOCAMINE la création d'un groupement d'intérêt public destiné à mener des actions d'accompagnement, comprenant notamment la réalisation d'aménagements paysagers, d'information et de formation du public et gérer des équipements d'intérêt général, au bénéfice des riverains des installations, des communes d'implantation limitrophes.

La constitution de ce GIP sera assurée conformément à la législation en vigueur.

183. L'information du public - La CLIS

Cette même loi fixe dans son article 3-1 les modalités du droit à l'information des citoyens dans ce domaine :

"Toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage, du transport, du traitement du

stockage et du dépôt des déchets ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets".

La constitution de commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), est obligatoire sur tout site d'élimination ou de stockage des déchets, à l'initiative soit du représentant de l'Etat, soit du conseil municipal de la commune d'implantation ou d'une commune limitrophe... Ces commissions, qui regroupent élus, associations et groupes de défense, représentants de l'administration et exploitants, permettent d'instaurer un dialogue et de promouvoir un échange d'informations lors de la mise en place d'une installation nouvelle ou d'un problème surgi à propos d'une installation existante.

D'autre part, tout producteur de déchets ou éliminateur, et les autorités responsables (élus, préfets) seront désormais tenus d'établir et de mettre à la disposition du public tous les documents permanents permettant l'information de ce dernier.

Enfin, une enquête publique doit obligatoirement être instruite avant la réalisation de toute installation classée, ou toute modification ou extension d'une telle installation. Dorénavant, le permis de construire ne pourra être délivré qu'après l'achèvement de l'enquête publique.

184. Un centre de compétence pour l'environnement

La création de STOCAMINE sera favorable à l'émergence d'un centre de compétence à partir de la conjonction de différents savoir faire :

- Université de Haute Alsace et Ecole de Chimie de Mulhouse
- Agence départementale de l'environnement
- Centres TREDI (Hombourg, Wittelsheim, Strasbourg).

Ce pôle de génie de l'environnement spécialisé dans le traitement des pollutions et la réhabilitation environnementale pourrait s'appuyer en partie sur les fonds publics de recherche (EUROPE, ADEME) et en partie sur des fonds privés.

185. Un centre culturel minier

Le projet STOCAMINE qui implique le maintien d'une activité de creusement sera favorable au développement d'activités culturelles et muséographiques pouvant être la base d'un tourisme industriel significatif. A l'horizon 2004, Wittelsheim serait ainsi une des dernières communes minières de France.

**37. COMPATIBILITE DE L'ACTIVITE STOCKAGE AVEC D'AUTRES
ACTIVITES SITUEES A PROXIMITE**

371. Pôle génie de l'environnement

En surface, le projet prévoit la mise en service d'un pôle génie de l'environnement regroupant :

- un centre de recherche universitaire
- des entreprises telles que GEMMES spécialisées dans des activités liées à l'environnement.

Ce centre travaillera en synergie avec STOCAMINE.

372. Visite d'un circuit minier

La mise en exploitation de STOCAMINE, qui implique le maintien d'une activité minière de creusement de cavités, peut être le support d'un développement d'une activité muséographique autour du thème "100 ans d'exploitation de la potasse en Alsace".

L'espace "mémoire de la mine" prévu sur le carreau Joseph Else en surface est destiné à recevoir collections et matériels. Mais l'intérêt d'une visite de cet espace sera considérablement augmenté par la visite d'un circuit minier en souterrain.

L'examen des conditions permettant l'exploitation du stockage concomitamment avec la visite d'un circuit minier souterrain montre qu'il faut qu'il y ait séparation entre visiteurs et déchets dans l'espace et dans le temps.

La séparation dans le temps est réalisée en réservant des plages horaires différentes aux deux activités : jours et heures réservés au stockage, jours et heures réservés aux visites.

Quant à la séparation dans l'espace, il faut l'examiner sous l'angle aérage. En effet, les flux d'entrée d'air en général et du stockage en particulier sont constitués d'air frais n'ayant pas été au contact avec les contenants de déchets, tandis que les flux de retour d'air du stockage ont été en contact avec ces contenants.

Le circuit de visite proposé se situe entièrement dans l'entrée d'air de l'étage mine. Rappelons que l'étage mine et l'étage stockage sont aérés par des circuits séparés dès le fût du puits Joseph.

L'accès au circuit visite se fera par le puits Joseph, la recette fond et le travers-bancs reliant dès la sortie du puits les deux étages du fond.

Compte tenu de cette séparation des circuits d'aérage, une visite de galeries, installations, chantiers situés sur le circuit d'aérage creusement est en tous points de même nature que les visites effectuées actuellement aux MDP. Des visites d'un circuit spécialement aménagé pourront donc être organisées en respectant les règles de sécurité habituelles.

373. Réseau technologique de travaux souterrains

Plus généralement, la séparation des circuits d'aérage permet de considérer la partie mine comme indépendante de la partie stockage et éventuellement d'effectuer dans cette partie des travaux d'expérimentation de mécanique des roches en situation réelle de chantier.

En effet, MDP est sollicité pour adhérer au réseau technologique de travaux souterrains, avec comme partenaires, l'Ecole des Mines de Paris, l'INERIS, l'Institut Polytechnique de Lorraine... pour recevoir un laboratoire profond de roches tendres. Ce laboratoire souterrain peut constituer un complément "High Tech" au projet global Joseph Else.

417. Environnement socio-économique

Depuis le début du siècle, Wittelsheim a en grande partie basé son développement économique et son urbanisation sur l'extraction de la potasse. Aussi, l'habitat à Wittelsheim se caractérise par un certain nombre de cités minières en dehors de l'agglomération.

a) Population

La population de Wittelsheim, évaluée à 10 482 habitants au dernier recensement de 1990, se répartit comme suit :

Centre de Wittelsheim :	4 477 habitants
Cité Joseph-Else :	114 habitants
Cité Graffenwald :	1 503 habitants
Cité Grasegert :	1 217 habitants
Cité Langenzug :	1 000 habitants
Cité Amélie I :	297 habitants
Cité Amélie II :	808 habitants
Cité Rossalmend :	604 habitants
Cité Gare :	402 habitants.

b) Economie industrielle et artisanale

Au plan économique, la commune est encore fortement dépendante de l'activité minière. En prévision de la diminution de celle-ci, la commune a aménagé deux zones industrielles et commerciales. Ce développement est favorisé par l'infrastructure routière donnant un accès aux grands axes de communication.

La zone de proximité du centre de stockage, dans un rayon de 1 km environ, correspond aux activités suivantes :

- Le carreau de la mine Joseph-Else est utilisé essentiellement pour les servitudes d'aéragé de la mine Amélie par les puits Joseph et Else, ainsi que pour divers services techniques de MDPA ou de leurs filiales.
- Au nord, après le carreau minier, s'étend une zone à vocation agricole, et au-delà, une zone aménagée à vocation commerciale et industrielle.
- Au nord-est, et au-delà du carreau et d'une petite zone de taillis, se trouve une exploitation de sables et graviers.
- Au nord-ouest, la cité Joseph-Else, d'environ 200 habitants, puis la Cité Graffenwald, et au-delà une zone forestière s'étendant jusqu'à la cité de Grasegert.
- Au sud, se trouve la voie ferrée Mulhouse-Kruth et puis, au sud-ouest, une zone d'habitats dispersés de part et d'autre de la D19, enfin une zone industrielle (HEIDEN) jusqu'à l'échangeur avec la RN 66 (voie rapide Mulhouse-Thann).
- A l'ouest, la gare de Graffenwald, à 400 m environ.

c) Tourisme et loisirs

Au point de vue tourisme, il faut signaler l'existence à environ 300 m du carreau Joseph Else de la "Maison du Mineur" gérée par une association dont l'activité est tournée vers la mémoire de la mine.

L'environnement de proximité comprend également trois zones de loisirs :

- Au sud-est, au-delà du terail de la mine, s'étend une zone boisée et marécageuse avec un étang : ce site du Rothmoos, en bordure de la forêt du Nonnenbruch, présente un caractère touristique par l'intérêt que représente sa faune et son couvert végétal.
- Au sud-ouest, au-delà des habitations bordant la D19, un terrain de Golf (Golf Club des Bouleaux).
- Au sud, au-delà de la RN66, le plan d'eau de Reiningue est aménagé en base de loisirs, à caractère nautique, dont l'activité est limitée à la saison d'été et surtout en périodes de week-end.

439. Impact socio-économique

Le projet aura un impact positif sur le plan socio-économique :

- La première retombée du projet est d'ordre économique. La remise en exploitation du carreau permettra pour l'opérateur minier de maintenir des emplois de mineurs après l'arrêt de l'exploitation de la potasse, et pour l'opérateur stockeur de créer de nouveaux emplois (pour l'ensemble du projet, une centaine d'emplois directs).
- Le site est prévu pour accueillir des activités ayant des critères de convergence avec l'environnement, un pôle de génie de l'environnement spécialisé dans le traitement des pollutions et la réhabilitation environnementale y trouverait naturellement sa place avec comme partenaires possibles l'Université de Haute-Alsace, l'École de Chimie de Mulhouse, Gemmes, les centres TREDI et éventuellement des partenaires privés.
- Afin de parfaire l'image du site qui restera un des derniers sites miniers en exploitation en France, il est possible de prévoir un tourisme industriel avec des activités culturelles et muséographiques.